

véritablement parlementaire, et la grande différence entre ces démocraties et les nôtres peut se résumer en quelques mots. La tradition des pays communistes ne veut pas qu'il y existe des oppositions. Au contraire l'essence même de notre régime à nous, son fondement essentiel, c'est le droit de chacun de nous de manifester notre désaccord. J'ai l'impression d'avoir entendu le premier ministre rappeler en ses propres termes le mot de Tierney qui disait il y a plus de 140 ans, si je ne m'abuse: "Le rôle d'une opposition consiste à ne proposer rien, à s'opposer à tout, et à renverser le gouvernement." Je ne saurais dire que je partage l'avis de Tierney en ce qui concerne les deux premiers rôles, mais qu'on me permette de dire qu'en cette année-ci le troisième rôle mérite, je pense, d'être joué.

Le premier ministre ayant manifesté une connaissance aussi intime des responsabilités d'une opposition, je souhaite que l'occasion lui soit donnée,—et soit donnée au Canada,—de mettre ses connaissances à profit.

Monsieur l'Orateur, je me contenterai de répéter pour l'instant mes remerciements et de réaffirmer mon désir de maintenir, comme l'a dit avec tant d'éloquence le premier ministre, les traditions et les coutumes du Parlement, d'accomplir la tâche publique, toujours, et je le dis en toute humilité, déterminé à ne rien faire qui dérogerait à la dignité et au prestige de cette institution, de notre Parlement. Comme en témoignent six siècles d'expérience, si notre Parlement est maintenu dans toute son intégrité et si on ne porte pas atteinte à l'exercice de la liberté des débats, la liberté ne sera jamais détruite ni même compromise.

Comme je crois que cette institution, lorsqu'elle fonctionne conformément à nos traditions, préserve notre liberté contre les dangers tant de l'intérieur que de l'extérieur, je remercie le premier ministre et mes honorables amis d'avoir eu l'obligeance de dire que je m'acquitterai, bien que modestement, des responsabilités que comportent mes fonctions.

#### COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

**Le très honorable L.-S. St-Laurent (premier ministre)** dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du conseil nommant l'honorable James J. McCann, ministre du Revenu national, l'honorable S. S. Garson, ministre de la Justice, l'honorable Hugues Lapointe, ministre des Affaires des anciens combattants, et l'honorable W. E. Harris, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 143 des Statuts révisés du Canada, 1952, intitulé: Loi de la Chambre des communes.

#### COMITÉS PERMANENTS

**Le très honorable L.-S. St-Laurent (premier ministre)** propose:

Qu'un comité spécial soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre sous le régime de l'article 65 du Règlement, et que ledit comité se compose de MM. Harris, Knowles, Lapointe, Tustin et Weir.

(La motion est adoptée.)

#### CHAMBRE DES COMMUNES

##### NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

**Le très honorable L.-S. St-Laurent (premier ministre)** propose:

Que M. Edward T. Applewhaite, député de la circonscription de Skeena, soit nommé président suppléant des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

#### DISCOURS DU TRÔNE

##### ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL PROPOSÉE PAR M. R. F. L. HANNA ET APPUYÉE PAR M. H.-J. ROBICHAUD

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

**M. R. F. L. Hanna (Edmonton-Strathcona):** Monsieur l'Orateur, en cette occasion mémorable de ma vie, j'aimerais tout d'abord remercier le très honorable premier ministre du grand honneur qu'il m'a accordé en m'invitant à proposer l'Adresse en réponse au discours du trône ici, cet après-midi. Je ne doute pas, cependant, que le premier ministre désire particulièrement honorer les résidents d'Edmonton-Strathcona que j'ai le privilège de représenter à la Chambre des communes. En leur nom, je lui assure que nous lui savons bon gré de la reconnaissance qu'il a accordée à ce que nous croyons être une des plus belles circonscriptions de tout le Canada. J'espère qu'en cette occasion je pourrai leur rendre justice à titre de leur représentant au Parlement.

Comme nous avons à peine franchi le seuil de l'année 1957, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de profiter de cette occasion pour vous souhaiter et, par votre intermédiaire, pour souhaiter à tous les membres de la Chambre des communes une nouvelle année de bonheur, de santé et de prospérité.

Je regrette, Monsieur l'Orateur, et c'est d'ailleurs le sentiment de tous les députés, j'en suis sûr, que les circonstances aient forcé l'honorable George Drew à résigner son siège à la Chambre des communes. Il manquera